



**Moniteur-Educateur**

**Technicien de l'Intervention Sociale et  
Familiale**

**Diplôme d'État de niveau 4**

---

**La sélection en quelques  
mots...**

# Nombre d'inscriptions en 2019-2020

- 136 candidats se sont présentés à l'épreuve d'admission orale ME et TISF
- 25 candidats ME ont été admis à entrer en formation.
- 13 candidats TISF ont été admis à entrer en formation.

|                | Inscrits à l'écrit | Présents à l'écrit | Admissibles | Inscrits à l'oral |                               | Présents à l'oral |
|----------------|--------------------|--------------------|-------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
|                |                    |                    |             | Admissibles       | Dispensés de l'épreuve écrite |                   |
| <b>ME</b>      | 52                 | 48                 | 31          | 31                | 100                           | 123               |
| <b>TISF</b>    | 6                  | 6                  | 3           | 2                 | 9                             | 10                |
| <b>ME TISF</b> | 5                  | 4                  | 2           | 1                 | 2                             | 3                 |
| <b>TOTAL</b>   | <b>63</b>          | <b>58</b>          | <b>36</b>   | <b>34</b>         | <b>111</b>                    | <b>136</b>        |

# Répartition des places dans la formation

## ■ Places agréées par le Conseil Régional

- ME : 25 candidats
- TISF : 15 candidats

## ■ Cours d'emploi (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, plan de développement de l'employeur)

## ■ CPF de transition professionnelle (ex CIF)

## ■ Financement personnel

# Comment s'inscrire ?

- Inscription en ligne sur notre site internet [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr), onglet 'S'inscrire'.
- Création de votre espace personnel :
  - saisie de vos données personnelles
  - dépôt de votre justificatif d'identité, de votre CV
  - **NOUVEAUTÉ 2021 !** dépôt du questionnaire
  - Saisie de votre lettre de motivation
  - En cas de dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité, dépôt du diplôme dispensant
  - Paiement en ligne des frais de sélection

# Conditions d'accès à la sélection ME

- **Aucun diplôme n'est exigé, pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité**

- **Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :**

- **Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV**

- **Baccalauréat**

- **Diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat**

- **Lauréat du Service Civique**

- **Diplôme d'État de TISF**

- **Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale**

- **Baccalauréat professionnel services en milieu rural**

- **BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale**

- **Diplôme d'État d'AVS ou mention complémentaire aide à domicile**

- **Diplôme d'État d'Assistant Familial**

- **Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique**

# Conditions d'accès à la sélection TISF

- **Aucun diplôme n'est exigé, pour s'inscrire à l'épreuve écrite d'admissibilité**
- **Les candidats titulaires des diplômes suivants sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :**
  - **Titulaire du baccalauréat**
  - **Titulaire d'un diplôme délivré par l'État ou d'un diplôme visé par le Ministère chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat**
  - **Titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4.**

# Modalités de sélection ME et TISF

■ Une épreuve écrite d'admissibilité commune  
aux 2 formations

■ Une épreuve orale d'admission distincte  
ou commune si vous faites le choix de vous inscrire aux 2  
formations.

# L'épreuve écrite d'admissibilité ME et TISF

Cette épreuve est commune aux 2 formations

- **Objectif : Vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.**
- **Durée de l'épreuve : 2 heures**
- **Notation : 1 note sur 20**
- **Admissibilité : avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 /20**
- **Comment : A partir d'un extrait de texte sur un sujet d'ordre général, le candidat devra rendre compte des idées principales développées, les commenter et les analyser.**

# L'épreuve orale d'admission ME et TISF

## L'épreuve orale d'admission

- **Un binôme qui croise deux regards :**
  - Un regard « Professionnel »
  - Un regard « Formateur »
- **TISF : Un entretien de 20 mn**
- **ME : Un entretien de 30 mn**
- **ME TISF : Un entretien de 45 mn**
- **3 notes sur 20 par sélection présentée : 1 note sur 20 pour le questionnaire + 2 notes sur 20 pour l'entretien (1 note formateur, 1 note professionnel )**
- **La lettre de motivation, le curriculum vitae ainsi que le questionnaire déposé au moment de l'inscription en ligne viennent en support au déroulé de l'entretien.**

# L'épreuve orale d'admission ME et TISF

- Si vous faites le choix d'une double inscription ME-TISF, l'entretien de 45 minutes se déroulera de la manière suivante :
  - Présentation succincte du candidat et de son parcours : 3 min
  - Présentation du 1<sup>er</sup> projet : 5 min
  - Temps d'échange avec le jury : 15 min
  - Présentation du 2<sup>ème</sup> projet : 5 min
  - Temps d'échange avec le jury : 15 min
  - Conclusion générale et échange sur le projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté : 2 min
- Les critères d'évaluation et de notation sont les mêmes.

# L'épreuve orale d'admission ME et TISF

## Critères d'évaluation

### ■ Le questionnaire

#### ■ Le candidat répond à 3 questions qui guideront une partie de l'entretien :

- une situation dans laquelle le candidat a été impliqué en relation d'aide
  - une question sur son rapport à la lecture
  - une question sur le projet pédagogique de l'IRTS

#### ■ Les réponses seront évaluées selon la structure de l'écrit (forme : orthographe, syntaxe et grammaire) et la pertinence du contenu.

# L'épreuve orale d'admission ME et TISF

## Critères d'évaluation

### ■ L'entretien

#### ■ Deux axes regroupant les critères d'évaluation et de notation suivants :

- 1<sup>er</sup> axe : Capacités à embrasser la profession – une note sur 20
  - Capacités de présentation de son parcours personnel et professionnel
  - Capacités à se projeter dans la fonction
  - Capacités à tisser des liens entre son expérience et son projet professionnel

# L'épreuve orale d'admission ME et TISF

## Critères d'évaluation

### ■ L'entretien

■ Deux axes regroupant les critères d'évaluation et de notation suivants :

■ 2<sup>ème</sup> axe : Capacités à intégrer le parcours de formation

- Capacités d'intégrer la formation
- Capacités à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'IRTS de Franche-Comté
- Capacités à se projeter dans la formation

# L'épreuve orale d'admission ME et TISF

## Critères d'évaluation

### ■ L'entretien

#### ■ Critères transversaux aux deux axes d'évaluation :

- Capacités d'interaction avec le jury
- Capacités d'expression orale ; expression verbale et non verbale

# Sélection 2020-2021

## Période d'inscription pour la sélection ME

(pas de sélection TISF cette année )

- Du 18 novembre 2020 au 8 février 2021
- Inscription en ligne sur notre site internet [www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr), onglet 'S'inscrire'

# Sélection 2020-2021

## Dates des épreuves de sélection

■ Épreuve écrite d'admissibilité : 24 Février 2021

■ Épreuve orale d'admission : 13 mars 2021

■ À NOTER : Sessions éventuelles en septembre pour les apprentis et les cours d'emploi ou places agréées non pourvues lors de la 1ère session

# Sélection 2020-2021 COVID 19

■ En raison des incertitudes relatives aux circonstances sanitaires, les modalités de sélection pourront être modifiées. Le choix sera fait au plus tard mi février 2021 pour l'écrit et début mars 2021 pour l'oral.

## Nouvelles modalités de sélection :

- L'épreuve écrite d'admissibilité sera organisée et surveillée à distance via ZOOM.
- Les entretiens seront organisés à distance via ZOOM – Les critères d'évaluation et de notation restent identiques.
- Les entretiens seront annulés et remplacés par une étude de dossier : étude précise de la lettre de motivation, du questionnaire, et du curriculum vitae selon les critères d'évaluation et de notation suivants :
  - Étude du questionnaire – 1 note sur 20
  - Étude du CV et de la lettre de motivation – 2 notes sur 20 :
    - ✓ Capacité à embrasser la profession de Moniteur Éducateur – 1 note sur 20
    - ✓ Capacités à intégrer le parcours de formation de Moniteur Éducateur – 1 note sur 20
- Note d'admission: moyenne des 3 notes.



**Au plaisir de vous retrouver prochainement.**

**L'équipe Sélection  
vous remercie pour votre attention !**

Institut Régional du Travail Social  
de Franche-Comté